AKINA KEY

Direction externalisée · Conseil · Formation professionnelle

Conditions générales de vente

Actions de formation professionnelle

Applicables aux professionnels, aux acheteurs publics et aux particuliers

Référence	AK-CGV-001
Version / date	1.0 / 7 novembre 2026
Statut	Projet à valider avant publication
Organisme	AKINA KEY, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 000 €, 17 avenue de Lattre de Tassigny, 59700 Marcq-en-Barœul
Identifiants	RCS Lille Métropole 921 967 337 · SIRET 921 967 337 00012 · déclaration d'activité n° 32591349959 (DREETS Hauts-de-France)
Contact	Virginie Delezenne · vdelezenne@akinakey.fr · 06 62 25 26 10

Objet : définir les conditions dans lesquelles Akina Key réalise ses actions de formation. Les missions de direction externalisée et de conseil font l'objet de conditions distinctes.

Sommaire

01 Champ d’application
02 Proposition et commande
03 Prix
04 Facturation et paiement
05 Prise en charge par un financeur
06 Annulation, report et absences
07 Dispositions propres aux particuliers
08 Engagements des parties
09 Accessibilité
10 Sous-traitance
11 Propriété intellectuelle et confidentialité
12 Données personnelles
13 Réclamations et litiges
14 Acceptation

1. Champ d'application

Les présentes conditions s'appliquent à toute action de formation réalisée par Akina Key en intra, en inter ou en parcours individuel, en présentiel ou à distance. Elles prévalent sur les conditions d'achat du client, sauf accord écrit contraire. Les règles propres aux particuliers figurent à l'article 7 ; les règles de la commande publique s'appliquent aux acheteurs publics lorsqu'elles sont plus favorables à ceux-ci.

2. Proposition et commande

- Toute action fait l'objet d'une proposition écrite comprenant le programme et le prix, valable trois mois.
- La commande est ferme à la signature de la convention de formation, ou du contrat de formation pour un particulier, accompagnée du programme validé.
- En intra, le programme est adapté au besoin du client selon la procédure de conception d'Akina Key, puis validé par lui avant la signature.

3. Prix

Les prix sont exprimés en euros. Ils sont nets de taxe lorsque l'exonération de TVA prévue à l'article 261-4-4° a du Code général des impôts est applicable ; à défaut, ils sont hors taxes, la TVA étant ajoutée au taux en vigueur.

Sauf mention contraire dans la proposition, les frais de déplacement, d'hébergement et de repas de la formatrice, ainsi que la location d'une salle lorsque la formation ne peut pas se tenir dans les locaux du client, sont facturés en plus, au réel ou selon le forfait indiqué.

4. Facturation et paiement

- La facture est émise à l'issue de la formation ; pour une action de plusieurs mois, une facturation par étape peut être prévue dans la convention.
- Le paiement intervient par virement sous 30 jours à compter de la date de facture, sans escompte.
- Pour un client professionnel, tout retard de paiement entraîne de plein droit des pénalités égales au taux d'intérêt de la Banque centrale européenne majoré de 10 points, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement (art. L.441-10 du Code de commerce).
- Pour un acheteur public, les délais de paiement et intérêts moratoires de la commande publique s'appliquent.

5. Prise en charge par un financeur

Lorsque le client sollicite une prise en charge, notamment par un OPCO, il lui appartient de déposer la demande avant le début de la formation et de s'assurer de son acceptation. Akina Key fournit les pièces nécessaires : programme, convention, attestation de certification lorsqu'elle sera obtenue, émargements et certificat de réalisation.

- En cas de paiement direct par le financeur (subrogation), l'accord de prise en charge est transmis à Akina Key avant le début de la formation ; le client règle le montant restant éventuel.
- En cas de refus ou de prise en charge partielle, le client règle la différence.
- Seules les heures réellement suivies sont prises en charge par le financeur ; les heures non suivies relèvent de l'article 6.

6. Annulation, report et absences

Annulation ou report par le client

Toute annulation ou demande de report est notifiée par écrit. Le remplacement d'un participant par une autre personne de la même structure est possible sans frais. À défaut, les sommes suivantes sont dues au titre du dédit, la préparation sur mesure de la formation étant engagée en amont :

Délai avant le début de la formation	Montant dû
Plus de 45 jours	Aucun frais
Entre 45 et 30 jours	30 % du prix de la formation
Entre 30 et 15 jours	50 % du prix de la formation
Moins de 15 jours, absence non signalée ou annulation le jour même	100 % du prix de la formation

En cas d'abandon en cours de formation, les heures réalisées sont facturées au prix convenu ; les heures non réalisées sont facturées au titre du dédit, sauf cas de force majeure dûment justifié. Les frais de déplacement et d'hébergement déjà engagés et non remboursables restent dus dans tous les cas.

> Les sommes dues au titre du dédit ne constituent pas des dépenses de formation : elles font l'objet d'une facture distincte et ne peuvent pas être prises en charge par un OPCO.

Annulation ou report par Akina Key

Akina Key peut reporter ou annuler une formation en cas d'effectif insuffisant pour une session interentreprises, d'indisponibilité de la formatrice ou de force majeure. Le client en est informé dans les meilleurs délais ; une nouvelle date lui est proposée ou les sommes déjà versées lui sont remboursées, sans autre indemnité.

7. Dispositions propres aux particuliers

Le présent article concerne uniquement les personnes physiques qui s'inscrivent à titre individuel et financent elles-mêmes leur formation ; il ne s'applique pas aux entreprises, établissements et acheteurs publics. Pour ces particuliers, un contrat de formation professionnelle est conclu avant l'inscription définitive et tout paiement (art. L.6353-3 et L.6353-4 du Code du travail), et les dispositions ci-dessous priment sur l'article 6.

- Akina Key ne disposant pas de locaux propres, ses contrats sont conclus à distance ou hors établissement : le particulier dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la signature du contrat, qu'il exerce par lettre recommandée avec avis de réception.
- Aucune somme ne peut être exigée avant la fin du délai de rétractation. Un acompte de 30 % au plus du prix peut ensuite être demandé ; le solde est payé de façon échelonnée au fur et à mesure du déroulement de la formation (art. L.6353-6).
- Si le particulier est empêché de suivre la formation par un cas de force majeure dûment reconnu, le contrat est résilié et seules les prestations effectivement dispensées sont dues, au prorata (art. L.6353-7).
- En cas de litige, le particulier peut recourir gratuitement au médiateur de la consommation désigné par Akina Key, dont le nom et les coordonnées sont communiqués avant toute contractualisation avec un particulier.

8. Engagements des parties

Akina Key réalise la formation conformément au programme validé et met en œuvre ses procédures qualité. En intra, la formation se déroule dans les locaux du client, qui met à disposition une salle adaptée et accessible, le matériel convenu, et informe les participants des objectifs, des horaires et du règlement intérieur. Les participants respectent le règlement intérieur d'Akina Key.

9. Accessibilité

Toute personne en situation de handicap peut contacter la référente handicap d'Akina Key avant son inscription afin d'étudier, de façon confidentielle, les adaptations possibles.

10. Sous-traitance

Akina Key peut confier tout ou partie d'une formation à un intervenant qualifié, après information du client. L'intervenant s'engage contractuellement à respecter les procédures qualité d'Akina Key.

11. Propriété intellectuelle et confidentialité

Les supports, outils et méthodes remis restent la propriété d'Akina Key. Ils ne peuvent être reproduits, diffusés ou exploités en dehors de l'usage interne du client sans accord écrit. Chaque partie garde confidentielles les informations dont elle a connaissance à l'occasion de la formation, notamment les situations professionnelles partagées par les participants.

12. Données personnelles

Akina Key traite les données des clients et des participants pour gérer les formations, en assurer le suivi, l'évaluation et la facturation, et répondre à ses obligations légales. Les données sont conservées pendant les durées nécessaires à ces finalités. Toute personne peut exercer ses droits auprès de vdelezenne@akinakey.fr et introduire une réclamation auprès de la CNIL.

13. Réclamations et litiges

Toute réclamation est adressée à vdelezenne@akinakey.fr ; elle reçoit une réponse écrite, avec un délai cible de 10 jours ouvrés. Les présentes conditions sont soumises au droit français. À défaut d'accord amiable, tout litige avec un client professionnel relève des tribunaux compétents du ressort de Lille.

14. Acceptation

La signature de la convention ou du contrat de formation vaut acceptation des présentes conditions générales, communiquées au client avant toute commande.

Date d'entrée en vigueur	À compléter
Établi par	Virginie Delezenne, Présidente d'Akina Key